

Bulletin d'information

Mars 2024 - n° 3

La vie communale p 2

Informations pratiques p 4

La vie des écoles p 5

La vie associative p 7

Agenda p 8

Commémoration

62e anniversaire du Cessez-le Feu du 19 mars 1962

Cast—mardi 19 mars 2024— 17h30

Place des anciens combattants.

PORTES OUVERTES

Ecole Publique

Samedi 16 mars— 10 h à 12 h 30

Ecole Notre Dame

Vendredi 15 mars—17 h à 19 h



l'apêl NOTRE DAME DE CAST
organisme

**Soirée
CRÊPES**

NOUS SOUTENONS NOS PRODUCTEURS LOCAUX
Pâtes à crêpes, ingrédient de garnitures, jus de pomme, cidre
sont des produits qui viennent de chez eux !

À PARTIR DE **18h45** SAMEDI | **16** MARS

MENU ADULTE 3 crêpes au choix **12€**
MENU ENFANT (12 ans) 2 crêpes au choix **6€**
Possibilité de crêpes supplémentaires pour les gourmands !

DOUZAINES À EMPORTER 5€
commandes jusqu'à 15 jours sur le répondeur de l'école : 02.98.73.56.79



CAST Sam 6 avril 21h00
Salle communale

FEST NOZ

KANTRERIEN
UNAN HA DAOU
J-Pierre - Gwenolé

Entrée 6€ **Buvette**



Festival des Vaches Folks 15€

1er JUIN - 17h - CAST

SONORIEN DU
TRIO BLEJEAN BROTHERS
HOFMANN FAMILY BLUES EXPERIENCE

Réservation : [facebook](#) [instagram](#)

Pour **annoncer un évènement**, publier un article, une **affiche** ou une **petite annonce** dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images **avant le 5 du mois précédant la parution**.

Pour l'Echo de Saint Hubert du mois d'avril la **date limite sera le 5 mars 2024**.



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h — sauf jeudi : 9 h—12 h
Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87
Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h
Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.



LA VIE COMMUNALE

Etat civil 2023 (rectificatif)

Décès 2023 : 10

BOUHADJAR Omar, décédé à Quimper le 13/07/2023
 CORNEC Louis, décédé à Châteaulin le 3/01/2023
 DEMEURÉ Louis, décédé à Briec le 14/04/2023
 GUYON Stéphane, décédé à Rennes le 30/06/2023
 NICOLAS Jean-Marc, décédé à Quimper le 16/07/2023
 POQUET veuve CAPITAINE Jeanne, décédée à Plomodiern le 27/01/2023
 POULIQUEN Michel, décédé à Brest le 26/12/2023
 RANNOU veuve PELLINET Marie Anne, décédée à Dinéault le 26/06/2023
 ROUSSEL Gilbert, décédé à Cast le 14/09/2023
 YANNOU veuve QUINQUIS Marie Angèle, décédée à Douarnenez le 11/04/2023

Etat civil 2024

Naissances :

Rose NADEAU MASSOT, née le 11 janvier 2024 à Brest (Finistère)

Décès :

Marie Thérèse FLAMAND (veuve MAUGUEN), décédée le 8 février 2024 à Châteaulin (Finistère)

Compte rendu du conseil municipal du 16 janvier 2024

DELIBERATION 01-2024 : Dissolution du SIMIF - approbation des conditions de sa liquidation

Pour assurer l'installation des produits dans les collectivités membres, leur maintenance et la formation des utilisateurs, le SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère) employait 2 techniciens.

Or, depuis le 1er janvier 2023, avec le basculement des logiciels vers une nouvelle version en mode SAAS, JVS-Mairistem assure lui-même l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres. Le besoin en personnel n'existant plus, le SIMIF a mis fin aux contrats des 2 agents qu'il employait au 31 août 2022 pour l'un et au 31 décembre 2022 pour l'autre.

En conséquence, l'objet du syndicat a disparu et il a vocation à être dissous de plein droit en application de l'article

L. 5212-33 a) du CGCT.

C'est pourquoi, par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical a sollicité la dissolution du SIMIF au 31 décembre 2023. Un arrêté inter-préfectoral a mis fin à l'exercice des compétences du SIMIF au 31 décembre 2023.

Il y a désormais lieu de se prononcer, de façon concordante avec l'ensemble des membres de ce syndicat, sur les conditions de liquidation du SIMIF.

A réception de l'ensemble des délibérations concordantes, un arrêté inter préfectoral de dissolution sera pris afin d'acter cette dissolution. En cas d'obstacle à la liquidation, la répartition sera fixée par le préfet après la nomination d'un liquidateur, qui interviendra au plus tard le 30 juin 2024.

Aussi conformément aux dispositions de l'article L5212-33, du Code Général des Collectivités territoriales, il est demandé à notre assemblée de donner son avis sur les conditions de la liquidation du SIMIF telles qu'elles ont été adoptées par le Comité syndical par délibération du 12 décembre 2023.

Les conditions de liquidation sont les suivantes :

- Le résultat de cumulé de fonctionnement, le résultat cumulé d'investissement ainsi que l'ensemble des actifs et des passifs seront répartis entre les différentes communes membres, selon le pourcentage de répartition du montant des cotisations 2022.
- Le résultat cumulé de fonctionnement et le résultat cumulé d'investissement devront être repris dans les budgets des différentes communes (au budget primitif ou par décision modificative).

- Le Centre de gestion du Finistère maintiendra à disposition les archives du SIMIF après la dissolution. Elles constituent en effet des archives publiques dont la durée d'utilité administrative (DUA) est de dix ans.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter les conditions de la liquidation du SIMIF telles que présentées ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION 02-2024 : Décision Modificative n° 4 – Régularisation subvention d'équilibre « épicerie »

Un titre a été émis le 12/12/2022 pour le budget 20900 épicerie, d'un montant de 31 205.08 €. Ce budget a été dissous au 31/12/2022. Le titre a été repris sur le budget principal par une opération non budgétaire comme cela doit être fait dans un tel cas. Donc sur le budget principal on retrouve ce titre en reste à recouvrer. Il a été renuméroté lors de la reprise sur le budget principal,

Le budget épicerie étant en M4 (service public industriel et commercial) avec son propre compte 515, théoriquement il ne pouvait pas faire l'objet d'une subvention d'équilibre. Les budgets annexes des SPIC communaux, exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses, conformément aux articles L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT.

Les articles L. 2224-2 et L. 3241-5 du CGCT font interdiction aux communes, à leurs groupements et aux départements de prendre en charge dans leur budget propre des

dépenses au titre des SPIC. L'article L. 2224-2 du CGCT prévoit toutefois des assouplissements à ce principe pour les seules communes. Ainsi, l'interdiction de prendre en charge dans leurs budgets propres des dépenses au titre des SPIC connaît trois exceptions :

- si les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunion le 9 janvier 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adopter la décision budgétaire modificative n°4, du budget principal pour l'exercice 2023,

DELIBERATION 03-2024 : Avenant à la convention d'extension de la transmission à tous les actes et actes budgétaires

Par délibération, la commune de Cast s'est engagée par convention de télétransmission partielle des actes soumis au contrôle de légalité prévoyant l'envoi dématérialisé des arrêtés et des délibérations de la commune.

Le Maire propose d'étendre son champ à l'ensemble des actes soumis à l'obligation de transmission dont les documents budgétaires.

La collectivité transmettra par voie dématérialisée l'ensemble de ses documents budgétaires.

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet (Budget Principal – Budget Supplémentaire – Décision Modificative – Compte Administratif) ainsi que sur les budgets annexes.

Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1er de l'arrêté du 26 octobre 2005.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver l'Avenant à la convention d'extension de la transmission à tous les actes et actes budgétaires

D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y rapportant, ainsi que tous les avenants à venir

DELIBERATION 04-2024 : Modification de la régie de recettes, suppression de la régie « raticide »

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes pour encaissement des photocopies, et produits raticides existe sur la commune depuis 1998, la trésorerie souhaite la suppression de cette régie, la commune veut maintenir la régie des photocopies et des impressions en mairie, qui permet aux personnes non mobiles ou sans équipement informatique, un service de proximité.

Il est proposé la suppression de la vente des raticides, d'autre part, la commune maintient le service des photocopies et des impressions en mairie.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser le maire à modifier la régie de recettes de la commune, en conséquence

DELIBERATIONS 05-2024 : Pacte Finistère 2030 V1 - Aide aux projets communaux réalisés en 2024 - COMMUNE DE CAST

Le Maire expose qu'une étude sur les éventuels travaux sur la commune est en cours, la première identification est de rénover la salle des sports dont la date de construction est de 1984, isolation, lumières, chauffage, sols, ...font défauts.

D'autres projets sont à l'étude, une commission de travaux doit déterminer les jours prochains, les priorités, par contre la commune est dans l'obligation de faire les demandes de subventions courant janvier 2024, pour le PACTE 2030 Volet 1 sur les projets 2024. Et de transmettre le plan de financement en conséquence.

Le coût prévisionnel est estimé, au stade études, à 300.000 € HT, qui seront confirmés par la commission de travaux les jours prochains.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- De valider l'étude des projets ;
- D'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes habilités, si le projet est éligible;
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y rapportant

DELIBERATION 06-2024 : Pacte Finistère 2030 - Aide exceptionnelle tempête Ciaran (00021578)

Conformément au courrier adressé par le Président du CD29, après le passage de la tempête Ciarán,

Le Département propose, à l'ensemble des communes qui ont eu besoin de recourir dans l'urgence à des prestataires privés pour rouvrir leur réseau routier communal, de prendre en charge 50% maximum des dépenses qu'elles ont engagées dans ce cadre.

Les travaux d'urgence éligibles devront avoir été réalisés au 30/11/23.

Le montant des travaux effectués est de 1 280,00 €HT pour la commune, la commune peut bénéficier d'une aide exceptionnelle de 640,00 €HT

Vu l'avis favorable de la commission finances réunion le 9 janvier 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre du Pacte 2030,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y rapportant

DELIBERATION 07-2024 : Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un évènement climatique ou géologique grave

Conformément au courrier adressé par le Préfet, après le passage de la tempête Ciarán,

La région propose, une dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un évènement climatique ou géologique grave

Cette dotation concerne les travaux de remise en l'état des biens non assurables (qui devront être examinés au cas par cas quant à leur éligibilité) et dont le montant est issu d'un rapport proportionnel entre le coût de réparation et le budget de la collectivité.

Suite à l'étude réalisée par différentes entreprises, le plan de financement des dépenses liées à la remise en l'état est le suivant :

Elagages	10 000 €
Signalisations	4 000 €
Réparations monuments	1 000 €
Réfection bâtiments détruits	2 000 €
Petits travaux de remise en état des bâtiments	2 000 €

	29 000 €

Par rapport au critère de la commune la prise en charge est de 30 % soit 8 700 € de dotation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser le Maire à solliciter la dotation,
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce s'y rapportant

DELIBERATION 08-2024 : Validation des Conditions générales d'utilisation (CGU) du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

La loi ELAN du 23/11/2018 impose que les communes de plus de 3 500 habitants disposent d'une télé-procédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisations d'urbanisme. Cette télé-procédure peut être mutualisée, à l'échelle intercommunale par exemple, au travers du service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il est proposé de mettre en place cette télé-procédure pour toutes les communes dont la CCPCP gère déjà l'instruction des autorisations du droit des sols et de permettre à chaque administré et à chaque usager du service de déposer un dossier par voie dématérialisée.

A cet effet, l'acquisition du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été réalisée afin de permettre la réception et l'instruction par voie dématérialisée des demandes. Lors de la mise en place de la dématérialisation, la CCPCP, ainsi que chaque Commune concernée, disposeront, sur leur site internet respectif, d'un lien s'intitulant GUICHET NUMERIQUE des autorisations d'urbanisme (GNAU) afin de déposer un dossier par voie dématérialisée.

La mise en place du GNAU nécessite un règlement qui définit les conditions générales d'utilisation (CGU) ci-annexé. Ce dernier précise notamment les droits et obligations de la collectivité et des usagers, le mode de fonc-

tionnement du télé-service et ses spécificités techniques. Chaque commune confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCPCP devra valider en conseil municipal ces CGU.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Mettre en place, dans les meilleurs délais, la télé-procédure permettant de recevoir et d'instruire, sous forme dématérialisée, les demandes d'autorisations d'urbanisme pour toutes les communes dont la CCPCP instruit les actes d'urbanisme (autorisations du droit des sols) ;

- D'approuver le règlement des Conditions Générales d'Utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) qui permet de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes d'urbanisme.

Commerces et professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en mairie ou sur notre site Internet www.mairie-cast.com

Santé

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Horaires du **Docteur LOBJEIS, médecin généraliste**.

Tél. 09.81.84.19.68.

Prise de rendez-vous sur doctolib.fr ou par téléphone.

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h 20 et de 14 h à 18 h 40. Fermé le mardi. Samedi matin de 9 h à 12 h.

Cabinet Infirmier - Maison médicale

Permanences au cabinet infirmier : le mardi et le vendredi de 7h30 à 8h30

Tél. : 02.98.73.58.78 pour prise de rendez-vous

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Taxi Peron : toutes distances , transports médicaux assis (consultations, hospitalisations), aéroports, gares, scolaires, restaurants, etc. Véhicule aménagé pour fauteuil roulant.

Contact : tél 06.19.17.01.17 / 02.98.81.54.08

mail : taxiperon@gmail.com

Marchés, place St Hubert

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (légumes, viande)

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 10 €, 13 € et 16 € - le vendredi 18 h - 19 h

Contact : Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99 ; Ronan au 06.62.44.71.44.

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (\pm 7 kg) à 12€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

Contact : Bruno HASCOET au 06.08.25.45.13 ou lafermedelamharo@orange.fr

LA VIE DES ECOLES

Ecole Publique



1. LEÏLA, en service civique à l'école

Depuis le début du mois de janvier et jusqu'à la fin de l'année scolaire, Leïla, habitante de Cast, effectue un service civique à l'école publique. Elle a très vite trouvé sa place auprès de l'équipe mais aussi des enfants de l'école, particulièrement des plus jeunes. Leïla accompagne les enfants au jour le jour dans les activités proposées. Elle participe aussi à l'encadrement des sorties. Elle a de plus été chargée de rendre plus fonctionnelle et accueillante la bibliothèque de l'école.



2. IMMERSION AU COLLÈGE

Le jeudi 25 et vendredi 26 janvier, les 13 CM2 de l'école publique de Cast se sont rendus à la cité scolaire Jean Moulin de Châteaulin pour découvrir la vie de collégien. Pendant deux jours, ils ont été plongés dans le quotidien des élèves de 6ème. Après avoir été accueillis par le CPE du collège, les CM2 ont découvert les différents bâtiments et lieux incontournables de l'établissement : les salles de classe, le CDI, le self, le gymnase, la vie scolaire... Durant ces deux jours, les CM2 ont appris à se repérer pour aller en cours de physique-chimie, anglais, allemand, histoire, arts plastiques ou encore SVT. Une vraie découverte qui a développé encore plus, s'il le fallait, l'envie de vite retrouver les lieux à la rentrée prochaine.



3. LA VIE DES ABEILLES

Le vendredi 26 janvier, les élèves de la PS au CM1 se sont rendus à la bibliothèque de Cast pour y découvrir une exposition sur les abeilles. Les panneaux et le matériel présenté, mais surtout les explications données par toutes les personnes présentes, ont permis aux enfants de mieux comprendre la vie de l'abeille et le métier d'apiculteur. La dégustation des différents miels a ensuite ravi les papilles.



4. OPÉRATION PIÈCES JAUNES

Les élèves de l'école publique ont participé à l'opération solidaire les Pièces jaunes. Ils se sont fortement mobilisés car pas moins de 12,245 kg de pièces ont été récoltés, battant ainsi largement le record de 10,5 kg en 2018. Ce sont les élèves de GS-CP qui ont déposé les tirelires de toutes les classes à l'agence postale vendredi 2 février. Les actions solidaires continuent à l'école avec la collecte des bouchons au profit de l'association « Un bouchon, un sourire », des piles pour « Piles solidaires » et la prépara-

tion du cross solidaire annuel.



Ci-dessus : dépôt des tirelires des Pièces Jaunes, à l'agence postale de Cast.

5. INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024

Qu'il s'agisse d'une première rentrée ou d'un changement d'école, les enfants nés **avant le 1er janvier 2023** peuvent dès à présent être inscrits à l'école pour l'année 2024/2025 !

Les enfants nés en 2021 devront faire leur rentrée au mois de septembre en PS (Petite section) quelle que soit leur date de naissance. Les enfants nés en 2022 pourront faire leur rentrée en TPS (Toute Petite Section), à différents moments de l'année, en fonction de leur date d'anniversaire et de l'acquisition de la propreté mais les places sont limitées.

Des portes ouvertes seront organisées le **samedi 16 mars 2024 de 10 à 12h30** pour visiter l'établissement et effectuer l'inscription des futurs élèves (de la TPS au CM2).

Les parents souhaitant avoir des renseignements, ou prendre rendez-vous à une autre date sont invités à prendre contact dès à présent avec la directrice : par mail (ec.0290622U@ac-rennes.fr) ou téléphone (**02.98.73.55.95**)

● Ecole Notre Dame

Les CM2 en visite au collège St Louis de Châteaulin

Judi 1er février, les CM2 se sont rendus au collège St Louis de Châteaulin afin de découvrir un environnement, certes impressionnant, mais qui leur sera rapide-

ment familier dans quelques mois. Voici leur compte-rendu, rédigé le lendemain en atelier d'écriture en classe.

"Judi 1er février nous avons pris le car pour aller à St Louis avec toutes les écoles du secteur. Quand nous sommes arrivés, nous avons été accueillis par le directeur, les 6èmes et leur responsable. Nous avons été répartis en plusieurs groupes. Le nôtre s'est rendu à la salle omnisport où nous avons joué au basket, fait de la gym et même du renforcement musculaire, tout cela durant la matinée.

Ensuite nous nous sommes rendus au self manger, entre autres, une assiette de saucisses frites et avons pu y choisir nos places et nos plats ! Enfin, l'après-midi nous avons découvert les salles de classe, le CDI et des matières que nous ne connaissions pas. Le départ s'est fait vers 15h30 après un goûter. Certains parmi nous serons élèves à St Louis après le CM2. Nous avons hâte d'y être !"



Le chef d'établissement et une collègue du multisite de Plomodiern en formation en Islande

Hervé GUEGUEN, l'enseignant des CE-CM et chef du multisite CAST-PLOMODIERN et Marina JAN DE LAGILLARDAIE, l'enseignante des CM de Plomodiern, ont participé à une formation à Reykjavik, capitale islandaise, du 3 au 9 février dernier, dans le cadre du partenariat liant l'Enseignement Catholique du Finistère avec le consortium européen Erasmus+.

Portant sur l'apprentissage par le jeu et les séquences de méditation adaptées aux élèves, les deux enseignants reviennent de cette expérience enrichissante les bagages remplis de méthodes enrichissantes pour leurs élèves, destinées à accroître leur bien-être en classe, dans les

apprentissages et tout simplement dans leur quotidien d'écoliers.

La formation fut l'occasion de visiter un groupe scolaire islandais aux méthodes innovantes mais aussi de côtoyer d'autres enseignants (français de Franche-Comté, belges, espagnols, allemands, autrichiens, et même une américaine installée depuis 20 ans en Islande), et donc de confronter les réalités de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages dans ces différents pays et leur construction en tant que citoyens européens, et également de nouer des partenariats d'échanges pour le futur.



ALSH

L'ALSH a organisé son carnaval, à l'occasion du Mardi Gras.



LA VIE ASSOCIATIVE



Dojo du Porzay Névet

Samedi 10 février :

Bravo à Léonie pour sa 3ème place au championnat de Bretagne individuel juniors 1ere division à Concarneau !
Moana, Morgane et Maëlla non classées, mais n'ont pas démerité .

Dimanche 11 février :

Belle 3ème place pour Gladys au championnat minimes en -52kg !
Bravo à toi !



Vaches Folks

Le samedi 1er Juin 2024, le festival "Les Vaches Folks" vous proposera une édition en extérieur, au terrain des sports de Cast. Sous un grand chapiteau, 5 groupes aux univers variés se succéderont pour le plus grand plaisir de tous :

La pop folk de **SØON**, le blues des **Honeymen**, la musique irlandaise des **Bléjean Brothers**, le blues rock des **Hoffmann Family Blues Experience** et pour finir la soirée en beauté, le rock celtique des **SONERIEN DU**.

Une restauration faite maison et une buvette sous le préau seront également de la fête.

La billetterie en ligne est à votre disposition en attendant les points de vente habituels.



(15 euros en prévente / 18 euros sur place / gratuit – de 12 ans)

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour que cette manifestation ait la réussite qu'elle mérite. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Contacts : Roger Mauguén (roger.mauquen@gmail.com)

/ Maël Calvez (calvez.mael@gmail.com) /

Steven Chaperon (chaperonsteven@hotmail.fr) /

Régis Nogues (regisnogues29@gmail.com) /

Catherine Rault-Nogues (raultcatherine29@gmail.com)

Groupe de marche

CIRCUITS DE RANDONNEES

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST.

MARDI 12 mars 2024

Circuit de la ligne de chemin de fer au JUCH : 6,8kms/4kms

Départ du parking du terrain de foot au Juch.

Pour le circuit long, jusqu'à Kermouster en Guengat.

Pour le circuit court, faire demi-tour au pont.

Balisage : aucun

Difficulté : aucune

MARDI 19 mars 2024

Circuit de Ménez Quelec'h : 6,5 kms

Départ du parking à l'intersection. Route du Grannec puis Pors Richard/Kerjean/Goarem/Penn ar zuil et retour par la route. Le circuit court descend la côte pour prendre Goarem/Penn ar zuil.

Balisage : aucun

Difficulté : aucune

MARDI 26 mars 2024

Circuit de SAINT NIC : 7kms/4.5kms

Départ du parking de l'église.

Prendre la route de Châteaulin, la ligne de chemin de fer jusqu'à Navarrou, revenir par vers le bourg, puis à droite Boutinou. Prendre le chemin de terre à gauche vers Ty Pin ; Arrivé sur la départementale, aller vers Pentrez, à gauche, rue Dahut, descendre vers la plage. Monter la rue Ker-Ys, à droite la rue du Manoir, à Cosquérou à gauche, puis à droite la route de Bernal pour revenir au bourg. Pour le chemin court, aller tout droit au bourg vers Boutinou, à gauche le chemin de terre de Ty Pin, Monter la rue Ker-Ys et prendre la route de Bernal jusqu'au bourg.

Balisage : aucun

Difficultés : Petites Montées

MARDI 2 avril 2024

Circuit à Tal ar Groas/Crozon ; circuit de 5/6 kms le matin, 2,5 kms l'après-midi.

Restaurant à Crozon à midi.

Balisage : aucun

Difficultés : montées

BIBLIOTHEQUE JEANNE LAURENT

Horaires :

Mardi de 10h à 12h

Jeudi de 18h à 19h

Samedi de 10h à 12h

Catalogue en ligne :

<https://www.bibliotheque-cast.fr/>

Club des Boulistes Castois

Retenez cette date : **samedi 9 mars 2024**



Nous sommes un club « Loisir », donc hors compétition, dont la charte est « Plaisir, Jeu, Respect », qui évoluons **le mercredi, samedi de 14h à 18h30/19h00**

au stade de Cast pour 20€ l'année.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons une journée découverte.

le samedi 9 mars à 14H

En toute décontraction, sous notre responsabilité. On vous prête des boules si besoin.

Les mineur(e)s devront être accompagnés d'un parent. Une collation terminera cette après-midi.

Contact : J.L Massas : 06.81.62.88.23



Agenda

MARS 2024

Samedi 9 : Repas tartiflette - Jeunes Agriculteurs (salle communale)

Vendredi 15 : portes ouvertes—école Notre Dame

Samedi 16 : repas crêpes—APEL Ecole Notre Dame

Samedi 16 : portes ouverte Ecole Publique

Mardi 19—17 h 30 : commémoration du 19 mars 1962.

Départ place des anciens combattants puis cérémonie monument aux morts

Samedi 23 : Croziflette—APE Ecole Publique

AVRIL 2024

Lundi 1er : chasse à l'œuf—comité d'animation

Samedi 6 - 21 h : fest-noz— Danse Bretonne Loisir, salle communale de Cast

Samedi 13 : cassoulet—RCP

MAI 2024

Mercredi 8 : commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945

A noter : la rando VTT initialement programmée le 31 mars est annulée, en raison des dégâts occasionnés par la tempête Ciaran cet automne.